

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 décembre 2007  
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude  
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis  
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis  
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude  
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Eau Industrielle - Régie à simple autonomie financière - Fixation du prix de l'eau pour l'année 2008 - Décisions - Autorisations.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le service de l'eau industrielle, érigé en régie à simple autonomie financière au 1<sup>er</sup> décembre 2006, est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (S.P.I.C.) dont les charges doivent être couvertes par les recettes perçues auprès des abonnés.

Les montants dus par les abonnés sont calculés sur la base :

- des volumes consommés (constatés à partir des relevés de compteurs),
- du prix du service (P),
- du prix de l'abonnement (A).

Le prix au m<sup>3</sup> (P) est fixé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, et est applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Par délibération 2006/0951 du 22 décembre 2006, le Conseil de Communauté a fixé le prix au m<sup>3</sup> à 0,3637 € H.T.

Aussi pour ce prix, il vous est proposé d'appliquer une augmentation correspondant à l'application de l'inflation constatée sur les douze derniers mois (d'octobre 2006 à octobre 2007), soit **1,6** % :

$$\mathbf{P \text{ au } 1^{\text{er}} \text{ janvier } 2008 = 0,3637 \times 1,016 = 0,3695 \text{ € H.T.}}$$

Concernant le montant de l'abonnement (A), celui-ci sera révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2008, comme prévu au règlement de service par l'application du coefficient K, calculé à cette même date.

La formule à appliquer est la suivante :

$$K = 0,2 + \frac{0,18 \text{ Psd } A_n}{\text{Psd } A_0} + 0,12 \times \frac{\text{ICHTTS1}_n}{\text{ICHTTS1}_0} + 0,3 \times \frac{\text{EG} - 00 - 02_n}{\text{EG} - 00 - 02_0} + 0,2 \times \frac{\text{EF} - 43 - 00_n}{\text{EF} - 43 - 00_0}$$

avec :

- *Psd A = indice produit et services directs ;*
- *ICHTTS1 = indice du coût de main-d'œuvre des industries mécaniques et électriques ;*
- *EG-00-42 = indice du prix de vente de l'électricité distribuée à l'usage professionnel et collectif ;*
- *EF-43-00 = indice du prix de vente industriel des produits de la parachimie.*

L'indice 0 correspond aux valeurs du mois d'octobre 2003.

En considérant les dernières valeurs connues des indices, il est possible d'estimer la valeur de K au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

Dernière valeur connue du coefficient K	= 1,16195 (octobre 2007)
---	--------------------------

En affectant le coefficient K au tarifs d'abonnement appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2004, il est possible d'estimer le montant de l'abonnement (A) au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

Débit de pointe souscrit (Qph) en m <sup>3</sup> /h	Abonnement annuel en € H.T. (A au 1 <sup>er</sup> janvier 2004)	Estimation du montant de l'abonnement annuel en € H.T. (A au 1 <sup>er</sup> janvier 2008)*
0 à 20	1 000	1 161,95
21 à 40	1 500	1 742,93
41 à 60	2 500	2 904,88
61 à 80	3 500	4 066,83
81 à 100	4 500	5 228,78
101 à 120	6 000	6 971,70
121 à 140	7 500	8 714,63
141 à 160	10 000	11 619,50
161 à 180	12 500	14 524,38

\*Ces montants de l'abonnement seront définitivement calculés et connus au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

A ces tarifs viendront s'ajouter le montant de la T.V.A. au taux en vigueur.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Il convient de préciser que ces nouveaux tarifs entraîneront, cependant, pour une consommation estimée des industriels à 900 000 m<sup>3</sup> pour 2008, un déficit d'exploitation du service de 114 730 € à couvrir par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Le présent rapport a fait l'objet d'une présentation pour avis au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau industrielle. Ce dernier, réuni le 4 décembre 2007, a donné un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau tarif susvisé du prix (P) de l'eau industrielle pour l'année 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 JANVIER 2008**

M. JEAN-PIERRE TURON

**PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2008**